



COMPTE RENDU COMMISSION 2 : PROTECTION ET GESTION CONCERTÉE DES ESPACES PERIURBAINS.

Date : 20 septembre 2016

Lieu : Terres en villes, 22 Rue Joubert,
75009 Paris

Pièce jointe : Présentation PPT

N/Ref: MN/4000 - 0916

Personnes présentes :

Bernard Baudin (CDA13, copilote du chantier 2)

Maurice Bonnand (Bénévole)

Christine Delefortrie (CRA 59/62)

Bernard Demonty (Metz Métropole AUCAM)

Edouard Geoffroy (SAFER 13)

Jean-Claude Lemasson (Nantes Métropole, copilote
du chantier 2)

Sébastien Levasseur (CDA 76)

Marc Nielsen (Terres en villes)

Lilian Vargas (Grenoble Alpes Métropole)

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 NOVEMBRE 2015

Le compte rendu est approuvé.

2- L'OPERATION AGRIPLU

Le retour sur le premier atelier est globalement positif, il semble que les bonnes questions aient été posées, permettant notamment une meilleure compréhension de la plus-value du PLUi par rapport au PLU. Il est souligné la nécessité de collaborer étroitement avec le CEREMA et de prendre en compte les travaux du Club PLUi afin de ne pas exploiter les mêmes thématiques.

Au regard des résultats de l'enquête lancée courant 2016 par Terres en Villes, il semble que les aspects de gouvernance doivent davantage être pris en compte lors du prochain atelier. Il pourra en être tenu compte en abordant la question des partenaires à rassembler en vue de définir et réaliser un diagnostic agricole territorialisé ou en matière de relations de confiance à établir entre les acteurs. L'intégration adéquate des élus locaux dans un processus supra communal est également soulevée. Des exemples de prise en compte d'enjeux locaux dans la stratégie globale sont à mettre en avant (cas des Cahiers communaux à Nantes par exemple).

Il est souligné le caractère souvent limitatif des diagnostics agricoles, notamment lorsqu'est pris en compte uniquement la valeur agronomique des terres ou leur simple potentiel économique. Il apparaît important de réussir à caractériser les terres de façon plus complète en vue de formuler une politique agricole pertinente. Des argumentaires pluri thématiques aident à une meilleure prise de décision, notamment au travers d'analyse multicritères mettant en évidence les caractéristiques propres de l'exploitation (localisation, plan de circulation des animaux et des outils, morcellement...). Grenoble ou Saint-Etienne peuvent illustrer la démarche.

La question de l'alliance (et donc aussi de la négociation) avec les autres thématiques du territoire est également soulevée. L'agriculture est, dans certains territoires, effacée au profit de l'habitat, du transport...

La question de l'acceptabilité de la densité permise par la proximité d'espaces ouverts est une bonne illustration de croisement de l'agriculture avec le logement. Certains territoires comme Nantes placent l'agriculture à un niveau équivalent aux autres thématiques et pourraient venir nourrir la réflexion. La démonstration de la plus-value des espaces agricoles au-delà des simples aspects de production est également à démontrer de manière plus forte : plus-value pour l'environnement, pour le cycle de l'eau, pour la qualité de vie, etc.

Suites à donner : Terres en villes continue son travail auprès des personnes ressources du projet (dont Cerema) et constitue un comité technique chargé de suivre le projet afin de valider le contenu du prochain atelier qui aura lieu au mois de novembre 2016.

3- PROGRAMME DU DEUXIEME SEMESTRE POUR LES AUTRES

ACTIONS

AGRI PLUI

Voir point 2 et présentation PPT en annexe.

CDPENAF

Il est souligné le risque de dispersion de Terres en villes en cas de multiplication de ce type de réunions. Sa participation apparaît comme pertinente dans le cas où ses travaux entrent en résonance avec l'ordre du jour des CDPENAF. Lorsqu'une doctrine commune est constituée par Terres en Villes, il semble alors opportun de la diffuser, notamment via ce type d'événements.

Il est également soulevé la question de la bonne information des territoires quant à la possibilité de faire intervenir Terres en villes aux CDPENAF.

Suites à donner : Terres en Villes va proposer une procédure pour une participation améliorée aux CDPENAF : moyen de diffusion de l'information auprès des territoires, méthode de positionnement par rapport aux thématiques pertinentes des ordres du jour.

OUVRAGE PLANTES ET CITES

Il est souligné l'importance de distinguer d'une part l'agriculture urbaine au sens stricte dont la plus-value est essentiellement sociale (plutôt qu'alimentaire) et d'autre part l'agriculture périurbaine dont la dimension productive est prépondérante.

Suites à donner : Terres en villes veillera, au cours de sa participation à l'écriture de l'ouvrage, à déjouer le piège d'une agriculture urbaine qui tendrait à justifier la consommation d'espaces agricoles périurbains.

4- LES PAEN

Il est soulevé la nécessité pour Terres en villes d'argumenter en faveur de cet outil dont l'intérêt est reconnu par les membres. On peut en effet, sur certains territoires, identifier des évolutions en termes de consommation du sol si le dispositif n'avait pas été mis en place (et inversement). Il est également souligné la diversité des cas de figure, que ce soit en termes de superficie ou de nature des actions du programme. Des questionnements quant au cadre juridique du dispositif ont également été émis.

Suites à donner : Terres en villes élaborera un questionnaire sur la même base que celui établi précédemment et l'enverra aux membres. Le traitement des résultats permettra de montrer l'évolution du dispositif et d'esquisser des propositions d'amélioration du dispositif. Ces dernières pourraient voir le jour au sein d'un atelier (2017).

5- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet